



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

RÉUNION D'INFORMATION
PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE
16 OCTOBRE 2025 - 14H



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1- LES TARIFICATIONS EN SANTE



Calcul du coefficient de solidarité

Rémunération brute moyenne ministérielle 2024	3107 €
Montant de la cotisation d'équilibre 2026 hors fonds de solidarité	75,40 €



Coefficient retenu pour le régime local d'Alsace-Moselle = 0,60 %

Coefficient retenu pour le régime à l'étranger = 0,86 %

Tarification du socle

Hors participation
employeur

Cotisation santé (hors fonds)		%	2026
	Agent actif		75,40 €
	Conjoint d'agent actif	110%	82,94 €
	Enfant d'actif <21 ans	45%	33,93 €
	Enfant d'actif ≥21 ans	45%	33,93 €
Cotisation totale (y compris fonds)			2026
	Agent actif		77,06 €
	Conjoint d'agent actif	110%	85,87 €
	Enfant d'actif <21 ans	45%	35,13 €
	Enfant d'actif ≥21 ans	45%	35,13 €

Cotisation des retraités

Cotisation santé	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	après 6 ans
%	100%	125%	150%	150%	150%	165%	175%
Montant de la cotisation en 2026 hors fonds	75,39 €	94,24 €	113,09 €	113,09 €	113,09 €	124,39 €	131,93 €
Montant de la cotisation en 2026 y compris fonds	78,05 €	97,57 €	117,08 €	117,08 €	117,08 €	128,79 €	136,59 €

Age de l'agent au 1er janvier de l'exercice	SOCLE		OPTIONS	
	Conjoint de retraité		Agent Retraité et Conjoint de retraité	
	Option 1	Option 2		
≤ 60 ans	97,97 €	8,31 €	30,87 €	
61 ans	99,39 €	9,04 €	33,62 €	
62 ans	100,82 €	9,17 €	34,10 €	
63 ans	102,38 €	9,32 €	34,63 €	
64 ans	103,96 €	9,46 €	35,16 €	
65 ans	105,52 €	9,60 €	35,69 €	
66 ans	107,09 €	9,74 €	36,22 €	
67 ans	108,66 €	9,89 €	36,75 €	
68 ans	111,43 €	10,14 €	37,69 €	
69 ans	114,20 €	10,39 €	38,62 €	
70 ans	116,97 €	10,64 €	39,56 €	
71 ans	119,74 €	10,90 €	40,50 €	
72 ans	122,51 €	11,15 €	41,44 €	
73 ans	126,07 €	11,47 €	42,64 €	
74 ans	129,62 €	11,79 €	43,84 €	
75 ans	133,17 €	12,12 €	45,04 €	
76 ans	136,73 €	12,44 €	46,25 €	
77 ans	140,29 €	12,76 €	47,45 €	
78 ans	144,07 €	13,11 €	48,73 €	
79 ans	147,85 €	13,45 €	50,01 €	
≥ 80 ans	173,90 €	15,89 €	59,05 €	

Garantie additionnelle : Frais d'obsèques

Age agent	Montant prestation obsèques (versement en capital)	Durée de cotisation	Cotisation	
			Annuelle	Mensuelle
60	3 500 €	10 ans	416,93 €	34,74 €
	6 000 €	10 ans	833,87 €	69,49 €
50	3 500 €	15 ans	296,40 €	24,70 €
	6 000 €	15 ans	592,81 €	49,40 €
40	3 500 €	20 ans	234,91 €	19,58 €
	6 000 €	20 ans	469,83 €	39,15 €
30	3 500 €	25 ans	197,78 €	16,48 €
	6 000 €	25 ans	395,56 €	32,96 €
20	3 500 €	25 ans	196,89 €	16,41 €
	6 000 €	25 ans	393,78 €	32,82 €

Garantie additionnelle : dépendance

Age agent à l'adhésion	Niveau pack dépendance	Garanties		Cotisation prévisionnelle mensuelle avec assistance
		En rente	en Capital	
70	Pack 1	dépendance totale : 250 € dépendance partielle : 250 €	dépendance totale : 1 000 € dépendance partielle : 750 €	34,83 €
	Pack 2	dépendance totale : 450 € dépendance partielle : 350 €	dépendance totale : 1 000 € dépendance partielle : 750 €	55,39 €
	Pack 3	dépendance totale : 650 € dépendance partielle : 450 €	dépendance totale : 2 000 € dépendance partielle : 1 000 €	78,25 €
	Pack 4	dépendance totale : 850 € dépendance partielle : 550 €	dépendance totale : 2 000 € dépendance partielle : 1 000 €	98,81 €
60	Pack 1	dépendance totale : 250 € dépendance partielle : 250 €	dépendance totale : 1 000 € dépendance partielle : 750 €	21,86 €
	Pack 2	dépendance totale : 450 € dépendance partielle : 350 €	dépendance totale : 1 000 € dépendance partielle : 750 €	34,39 €
	Pack 3	dépendance totale : 650 € dépendance partielle : 450 €	dépendance totale : 2 000 € dépendance partielle : 1 000 €	48,27 €
	Pack 4	dépendance totale : 850 € dépendance partielle : 550 €	dépendance totale : 2 000 € dépendance partielle : 1 000 €	60,80 €
50	Pack 1	dépendance totale : 250 € dépendance partielle : 250 €	dépendance totale : 1 000 € dépendance partielle : 750 €	15,87 €
	Pack 2	dépendance totale : 450 € dépendance partielle : 350 €	dépendance totale : 1 000 € dépendance partielle : 750 €	24,70 €
	Pack 3	dépendance totale : 650 € dépendance partielle : 450 €	dépendance totale : 2 000 € dépendance partielle : 1 000 €	34,44 €
	Pack 4	dépendance totale : 850 € dépendance partielle : 550 €	dépendance totale : 2 000 € dépendance partielle : 1 000 €	43,27 €
< 45 ans	Pack 1	dépendance totale : 250 € dépendance partielle : 250 €	dépendance totale : 1 000 € dépendance partielle : 750 €	14,07 €
	Pack 2	dépendance totale : 450 € dépendance partielle : 350 €	dépendance totale : 1 000 € dépendance partielle : 750 €	21,78 €
	Pack 3	dépendance totale : 650 € dépendance partielle : 450 €	dépendance totale : 2 000 € dépendance partielle : 1 000 €	30,27 €
	Pack 4	dépendance totale : 850 € dépendance partielle : 550 €	dépendance totale : 2 000 € dépendance partielle : 1 000 €	37,99 €



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2- LE DÉPLOIEMENT DU RÉGIME DE PSC EN SANTÉ

LE DEPLOIEMENT DU VOLET SANTE DE LA PSC

- **Lancement des opérations d'affiliation des agents actifs**

- **Les opérations d'affiliation au volet santé de la PSC**

- ont été initiées auprès des agents depuis **le 8 octobre 2025**
 - couvrent une durée prévisionnelle de 22 semaines **mi-mars 2026**
 - concernent environ **1,6 millions d'agents** éligibles des 3 périmètres ministériels
 - doivent permettre une entrée en vigueur opérationnelle du contrat **au 1^{er} mai 2026**

- **L'affiliation des agents éligibles à la PSC**

- s'effectue exclusivement en mode digital par l'outil déployé par la MGEN
 - est initiée par la réception d'un mél adressé par la MGEN sur la messagerie professionnelle nominative des agents
 - est réalisée d'office à l'issue d'une période de 21 jours à compter de la réception du message de la MGEN
 - peut être modifiée à tout moment par les agents

LE DEPLOIEMENT DU VOLET SANTE DE LA PSC

- **L'identification des agents éligibles à la PSC puis la gestion du contrat collectif reposent sur**
 - la définition de règles d'éligibilité au contrat
 - les règles des dispenses possibles

Les agents peuvent demander à être dispensés dans les principaux cas suivants

- Si l'agent est bénéficiaire d'un contrat individuel à la date d'entrée en vigueur du nouveau régime, il pourra être dispensé jusqu'à la date d'échéance de son contrat individuel, dans la limite de 12 mois
- Si l'agent est bénéficiaire d'un contrat collectif à adhésion obligatoire en qualité d'assuré principal ou en qualité d'ayant droit pour ce dernier, le contrat collectif peut-être à adhésion obligatoire ou facultative
- Si l'agent est titulaire d'un contrat à durée déterminée et bénéficiaire d'un contrat individuel de protection sociale complémentaire en santé
- Si l'agent est bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire

LE DEPLOIEMENT DU VOLET SANTE DE LA PSC

○ Les modalités de mise en œuvre des dispenses

- La MGEN envoie aux agents un courriel contenant un lien d'affiliation, selon le calendrier prévisionnel défini au niveau national (voir diapositive suivante)
- En cliquant sur ce lien d'affiliation, l'agent active son espace personnel sur le site de la MGEN
- Dans cet espace, la MGEN lui propose soit de réaliser une affiliation, soit d'être dispensé
- L'agent qui choisit l'option « dispenses » remplit une déclaration sur l'honneur
- La MGEN fournit un modèle de déclaration en ligne. Il n'y a aucun autre document à fournir
- La vigilance des agents est appelée sur la date de dispense à renseigner dans la déclaration, qui correspond à la date d'échéance du contrat collectif auquel il est affilié en tant que bénéficiaire ou ayant droit : cette date doit être postérieure au 1^{er} mai 2026.
- La MGEN valide ensuite la demande de dispense et envoie un message à l'agent lui confirmant que sa demande a été acceptée.
- L'agent qui demande à être dispensé peut, avant le 1^{er} mai 2026, date d'entrée en vigueur du contrat collectif, changer d'avis et réaliser une procédure d'affiliation directement dans son espace personnel sur le site de la MGEN

LE DEPLOIEMENT DU VOLET SANTE DE LA PSC

- **Le dispositif technique d'affiliation puis de gestion de la PSC repose sur un échange régulier de données concernant les agents entre les services du ministère et la MGEN**
 - Pour l'éducation nationale cet échange est réalisé sous forme de flux informatiques extraits par le SEMSIRH depuis les SIRH ministériels
 - Pour les établissements publics, notamment de l'ESR, le flux de données est adressé directement par les EP à la MGEN
- **Pour la bonne réalisation de ces opérations la mise en place d'une démarche de mise en conformité des données dans les SIRH est indispensable**
- Cette démarche a été lancée le 30 septembre par 5 académies pilotes : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, la Normandie. Elle est généralisée à toutes les académie depuis le 15 octobre
 - le SEMSIRH met à disposition des académies un outil et un accompagnement sous forme de classes virtuelles
 - la DGRH pilote le chantier de mise en conformité et organise des webinaires dédiés à destination des référents PSC des académies et des gestionnaires RH

LES OPERATIONS D'AFFILIATION - MISE EN OEUVRE

- **Calendrier prévisionnel des affiliations**

- Académies : par vagues
 - par zone de vacances scolaires, puis par ordre alphabétique des académies et des agents
 - zone A : du 8 octobre à fin novembre 2025
 - zone B : de fin novembre 2025 à mi-janvier 2026
 - zone C + académie de Corse : de mi-janvier à fin février 2026
 - personnels de direction et d'inspection : à compter de mi-décembre 2025 (bascule RenoiRH)
 - outre-mer : fin janvier 2026
- EPLE et GRETA employeurs : en deux vagues
 - fin novembre 2026 : 38 000 agents
 - fin février 2026 : 30 000 agents
- Etablissements publics (opérateurs)
 - vacances de la Toussaint (20 au 31 octobre 2025) : 200 000 agents
 - avec la zone C : 102 000 agents
 - mi-janvier 2025 : réseau CNOUS-CROUS (13 000 agents) + outre-mer (8 400 agents)
 - mi-février 2025 : CNRS (34 000 agents)
- Situations particulières : notamment nouveaux arrivants
 - mi-décembre 2025
 - début mars 2026

LE DEPLOIEMENT DU VOLET SANTE DE LA PSC

- **L'accompagnement mis en place à destination des académies**

- L'accompagnement mis en place par la DGRH
 - webinaires d'information
 - formations
 - réunions de suivi
 - éléments de communication
 - FAQ
 - réponses aux questions, notamment juridiques et organisationnelles
- L'accompagnement mis en place par la MGEN
 - réunions de lancement
 - réunions avec les équipes administratives après l'envoi des méls à J-15
 - 30 septembre : mise en place de centres d'appels (1 000 agents) pour les gestionnaires administratifs et les agents
 - déploiement d'une équipe de 60 responsables de la relation employeur
 - documentation
 - outils d'aide à la décision : simulation des cotisations, simulateur des restes à charge
- Les outils de gestion du contrat collectif mis à disposition par la MGEN
 - les espaces agents : accès au parcours d'affiliation et gestion du contrat personnel des agents
 - les espaces employeurs pour les académies et les EP : suivi des opérations d'affiliations et échanges avec la MGEN (des fonctionnalités nouvelles seront déployées fin octobre, notamment la messagerie sécurisée)

LE DEPLOIEMENT DU VOLET SANTE DE LA PSC

- **Premier bilan des affiliations - au 14 octobre à 20h00**
- Affiliations
 - 81 618 courriels envoyés aux agents actifs éligibles
 - 16 600 agents affiliés ou dispensés (33 % pour l'académie de Besançon en 7 jours)
 - 15 397 agents affiliés
 - 1 203 dispensés
 - 20,5 % d'avancement des opérations
 - 2 371 affiliations par jour
 - 65 018 en cours d'affiliation
- Population couverte par le contrat collectif
 - agents : 15 397
 - contrats avec conjoints : 872
 - contrats avec enfants : 5 271
 - Ages moyens des affiliés
 - agents : 47 ans
 - conjoints 53 ans
 - enfants 13 ans
- Détail des contrats
 - socle : 39 %
 - option 1 : 37 %
 - option 2 : 24 %

LE DÉPLOIEMENT DU VOLET SANTE DE LA PSC

- **Premier bilan des affiliations - au 15 octobre à 12h00**
- Appels téléphoniques
 - appels : 4 000 appels par jour en moyenne
 - durée moyenne des appels : 10 minutes 30 secondes
 - durée moyenne d'attente : 8 secondes
 - motifs des appels
 - dispenses
 - non réception du lien d'affiliation
 - prévoyance, notamment les agents qui sont aujourd'hui titulaires d'un contrat individuel MGEN
 - mécontentement au sujet du caractère obligatoire de la mutuelle
- Points d'attention
 - les dispenses
 - elles représentent la majorité des appels téléphoniques
 - le taux de rejet des dispenses s'élève à 66 % le 9 octobre
 - ✓ erreur de date
 - ✓ envoi de documents justificatifs alors que la procédure prévoit une attestation sur l'honneur
 - la procédure fait l'objet d'une communication spécifique auprès des agents et des services gestionnaires
 - la consultation des messageries professionnelles par les agents
 - des actions de communication sont prévues à destination des agents : affichage, site internet du ministère
 - des actions spécifiques sont organisées par les référents PSC à destination des établissements

LE DEPLOIEMENT DU VOLET SANTE DE LA PSC

- **Premier bilan des affiliations - au 15 octobre à 12h00**
- Des premiers résultats encourageants
 - aucun souci majeur ou bloquant rencontré
 - les messages envoyés en nombre parviennent bien sur la messagerie des agents
 - un rythme d'affiliation élevé
 - durée moyenne des appels en deçà de la durée prévisionnelle
 - de bons premiers retours des agents qui renseignent, sur la base du volontariat, une évaluation à l'issue de leur procédure d'affiliation
- Des difficultés techniques persistantes
 - traitées quotidiennement par l'équipe ministérielle en lien avec la MGEN
 - les délais de résolution dépendent de la nature des difficultés rencontrées
 - les espaces employeurs mis à disposition le 15 octobre